



Assurer la compétitivité du Canada

Recommandation 1 : Prendre les mesures multiformes suivantes pour remédier au déclin de la compétitivité du Canada dans le domaine de l'impôt minier :

- Réduire le taux d'imposition sur le revenu des sociétés pour parvenir à un taux équivalent au taux américain pour les exportateurs ou rétablir une déduction relative aux ressources de 33 %.
- Changer, réintroduire et améliorer les réformes de l'impôt minier contenues dans les budgets fédéraux 2012 et 2013, avec notamment l'augmentation de la déduction pour amortissement accéléré (DAA) d'égaliser le solde dégressif nul des États-Unis.
- Supprimer la retenue à la source sur dividende pour mettre le Canada en phase avec de nombreux pays qui ont augmenté leur compétitivité dans ce domaine.
- Introduire une exemption substantielle pour les actionnaires aux fins de réorganisation d'entreprise pour que les groupes canadiens ou étrangers soient exonérés de l'impôt.
- Moderniser le traitement fiscal des fiducies pour l'environnement admissibles (FEA) en allongeant la période de report prospectif de trois à sept ans, ce qui permet de déduire la restauration au niveau consolidé lorsqu'elle est engagée indépendamment de la mine est cours de réhabilitation, et d'exonérer les FEA d'impôt jusqu'à la répartition des fonds.

Recommandation 2 : Répondre aux besoins en matière d'infrastructure dans le Nord, ainsi que de priorités commerciales et de transport comme suit :

- Renouveler l'initiative nationale de corridor commercial (y compris l'allocation de 400 millions de dollars au nord du Canada) et créer un fonds dédié pour le Nord auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada.
- Attribuer des capacités à Ressources naturelles Canada dans le but d'appuyer la collecte, l'agencement et la diffusion de données sur le transport ferroviaire de marchandises du secteur des ressources afin de promouvoir la prise de décisions fondée sur des éléments probants.
- Poursuivre les efforts déployés pour diversifier l'accès aux marchés tout en défendant une conclusion applicable de la nouvelle version de l'ALENA.

Recommandation 3 : Appuyer la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'amélioration du développement international et de la compétitivité canadienne comme suit :

- Élaborer ou modifier des programmes de financement (p. ex., EDC) destinés à appuyer le déploiement de solutions en matière d'énergie renouvelable qui profitent

mutuellement aux entreprises comme aux collectivités afin de réduire la dépendance au diesel et faire diminuer les émissions de GES à l'échelle mondiale.

- Garantir une bonne protection des secteurs à fort volume d'émissions et exposés au commerce (notamment la reconnaissance de ces secteurs dans la proposition de norme sur les combustibles propres) en conformité avec la rigueur des régimes infranationaux existants, en tenant compte de la sensibilité des régions nordiques et éloignées, la régularité et la compatibilité à travers les politiques et règlements fédéraux et provinciaux.

Recommandation 4 : Renforcer et améliorer la participation des Autochtones à l'exploitation minière :

- Augmenter le montant des fonds destinés à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat pour aider les Autochtones à saisir les occasions offertes par l'industrie.
- Mettre en place ou améliorer les mécanismes permettant aux gouvernements de partager une partie des recettes que génèrent les redevances, les impôts miniers ou les droits payés dans leur territoire.
- Déployer de façon stratégique l'approvisionnement du gouvernement comme un outil destiné à stimuler la réconciliation économique avec les Autochtones. L'incertitude entourant l'investissement a augmenté. À l'intérieur du pays, des processus législatifs et réglementaires ayant des implications pour l'attribution de permis concernant les projets et les coûts des projets perdurent alors que des défaillances récentes de la chaîne d'approvisionnement ont terni la réputation de partenaire commercial fiable du Canada. À l'échelle internationale, ces défis sont amplifiés par une relation commerciale de plus en plus imprévisible avec les États-Unis dont la réforme fiscale complète a substantiellement amélioré la compétitivité en matière d'investissements du pays par rapport à celle du Canada.

Contributions de l'industrie

L'exploitation minière représente 3,4 % du PIB canadien annuel (57,6 milliards de dollars en 2016) et emploie 596 000 travailleurs. Elle représentait 19 % (soit plus de 88 milliards de dollars) des exportations canadiennes en 2016. En proportion, l'exploitation minière représente le premier employeur d'Autochtones dans le domaine de l'industrie lourde. Le Canada est un chef de file mondial dans le secteur du financement minier. En effet, la majorité des sociétés minières publiques du monde sont inscrites sur le TSX.

Tendances et perspectives économiques

La trajectoire de croissance du Canada a été revue à la baisse par le FMI, le PIB réel devant ralentir à 2,1 % en 2018 et 2,0 % en 2019, soit une baisse d'un tiers sur deux ans. Des préoccupations concernant le fait que « la faible compétitivité externe, la stagnation de la croissance de la productivité du travail et le vieillissement de la population devraient limiter la croissance potentielle [à moyen terme] à environ 1,75 %, un chiffre sensiblement inférieur à la moyenne historique [du Canada] ». Finalement, « le PIB réel canadien à long terme pourrait diminuer de 0,4 % [supplémentaire] » [TRADUCTION] si les négociations entourant l'ALENA échouaient et que la relation commerciale entre le

Canada et les États-Unis en revenant aux règles de l'OMC (une réduction cumulative de la croissance du PIB dépassant 50 % par rapport à 2017).

Les tendances économiques inquiétantes suivantes mettent en avant les éléments présentés ci-dessus :

- La part du Canada dans les exportations hors énergie vers les États-Unis connaît un déclin depuis 16 ans représentant en moyenne une baisse de 0,5 % par an.
- L'investissement direct étranger au Canada a connu une baisse de 26 % depuis 2010 et se situe maintenant au tiers du niveau maximal atteint en 2007.
- L'investissement de capitaux canadiens représente maintenant moins de 10 % du PIB, son niveau le plus bas depuis la crise financière mondiale.
- L'investissement par travailleur canadien ne représente que 70 % de la moyenne de l'OCDE et 59 % de celle des États-Unis.

Le gouvernement doit prendre des mesures sur-le-champ pour atténuer la croissance de la déperdition sur l'investissement et réduire au minimum les conséquences des scénarios prévus de faible croissance.

1. AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ CANADIENNE EN MATIÈRE D'IMPOSITION DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Le régime d'imposition minière du Canada prend du retard sur celui de ses concurrents internationaux depuis des années. Les budgets de 2012 et 2013 ont réduit ou supprimé plusieurs crédits d'impôt directs et indirects relatifs à l'exploitation minière. Dans des domaines tels que la retenue à la source sur dividende et les règles de restructuration d'entreprise, d'autres territoires ont modifié leurs régimes d'imposition pour attirer davantage d'IDE alors que le Canada n'en a rien fait. Plus récemment, les réformes menées au titre de la loi *Tax Cuts and Jobs Act* ont considérablement réduit la compétitivité du Canada dans le domaine de l'impôt minier par rapport à celle des États-Unis.

		Canada	États-Unis
Taux d'imposition	fédéral	15,0 %	21,0 %
	provincial / de l'État (déductible)	<u>11,5 %</u>	<u>6,0 %</u>
	Total	26,5 %	25,7 %
Taux d'imposition sur les exportations (FDII, biens ou services à forte marge de profit)		26,5 %	16,1 %
Taux d'amortissement		25 % solde dégressif	100 %
Déduction relative aux ressources / déduction forfaitaire pour épuiement		S.O.	Jusqu'à 50 %
Crédits de recherche et développement		Tous	Graduels
Déduction d'intérêt		Règles relatives à la capitalisation restreinte	30 % BAIIDA
Report prospectif de perte	Pertes avant 2018	100 % revenu	100 % revenu
	Pertes après 2017	100 % revenu	80 % revenu

Pour comprendre les conséquences des modifications récentes de la fiscalité américaine, il faut tenir compte de l'ensemble plus large de réformes et ne pas se concentrer uniquement sur les modifications apportées au taux affiché d'imposition sur le revenu des sociétés. Le tableau ci-dessus offre un aperçu de plusieurs mesures qui améliorent la compétitivité du régime d'imposition minière des États-Unis par rapport à celui du Canada, et notamment :

- un taux agrégé d'imposition sur le revenu des sociétés plus faible;
- un taux d'amortissement immédiat de 100 % pour les investissements de capitaux admissibles;
- un traitement favorable pour les exportations à forte marge de profit (ce qui revient plus ou moins à une réduction d'impôt de 8 %);
- une déduction relative aux ressources pouvant aller jusqu'à 50 %.

L'accroissement cumulatif de la compétitivité provenant de ces mesures est substantiel. Le tableau ci-dessous modélise les conséquences du nouveau régime d'imposition américain par rapport au système fiscal inchangé du Canada pour la même mine de cuivre. On observe une réduction d'environ 40 à 50 % du taux d'imposition effectif pour la même mine aux États-Unis par rapport au Canada.

Calcul comparatif simplifié de l'imposition (pour une mine de cuivre)
aux États-Unis et au Canada

	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada
Recettes	1 000 \$	1 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Frais déductibles	(800) \$	(800) \$	(800) \$	(800) \$
Revenu imposable avant déduction forfaitaire pour épuisement	<u>200 \$</u>	<u>200 \$</u>	<u>1 200 \$</u>	<u>1 200 \$</u>
Dédution forfaitaire pour épuisement				
Moins de				
50 % du profit minier	100 \$		600 \$	
15 % des recettes minières brutes ¹	150 \$	S.O.	300 \$	(300) \$
S.O.				
	<u>100 \$</u>	<u>200 \$</u>	<u>900 \$</u>	
	1 200 \$			
Revenu imposable				
Impôt fédéral	21,0 %	15,0 %	21,0 %	15,0 %
Impôt de l'État (déductible) ou de la province	6,0 %	11,5 %	6,0 %	11,5 %
	<u>25,7 %</u>	<u>26,5 %</u>	<u>25,7 %</u>	<u>26,5 %</u>
Impôts sur le revenu à payer	26 \$	53 \$	232 \$	318 \$
Taux d'imposition effectif	12,9 %	26,5 %	19,3 %	26,5 %

1) Le pourcentage des recettes minières brutes varie en fonction du minerai extrait.

2) Les contribuables peuvent déduire le montant le plus élevé entre l'appauvrissement et la déduction forfaitaire pour épuisement. L'appauvrissement est calculé à partir des frais de développement inscrits à l'actif.

Le gouvernement doit intervenir pour réduire le déclin de la compétitivité du Canada dans le domaine de l'impôt minier à l'échelle internationale. Par exemple, pour être concurrentiels, compte tenu du nouveau taux d'imposition américain pour les exportateurs (16,06 %), les gouvernements provinciaux et fédéral devraient réduire leur taux d'imposition sur le revenu des sociétés à 8 % respectivement ou rétablir une déduction relative aux ressources de 33 %.

Plus précisément, les gouvernements devraient prendre les mesures suivantes :

- **Réduire le taux affiché d'imposition sur le revenu des sociétés pour atteindre le même taux que le taux américain pour les exportateurs ou rétablir une déduction relative aux ressources de 33 %.**
- **Changer, réintroduire et améliorer les réformes de l'impôt minier contenues dans les budgets fédéraux de 2012 et 2013, ce qui comprend l'augmentation de la DAA afin d'incorporer un solde dégressif nul pour égaler les États-Unis.**
- **Supprimer la retenue à la source sur dividende pour mettre le Canada en phase avec de nombreux pays qui ont augmenté leur compétitivité dans ce domaine.**

- **Introduire une exemption substantielle pour les actionnaires aux fins de réorganisation d'entreprise effectuée par des groupes canadiens ou étrangers pour être exonérés de l'impôt.**
- **Moderniser le traitement fiscal des fiducies pour l'environnement admissibles (FEA) en allongeant la période de report prospectif de trois à sept ans, ce qui permet de déduire la restauration au niveau consolidé lorsqu'elle est engagée indépendamment de la répartition des fonds.**

2. COMMERCE, TRANSPORT ET INFRASTRUCTURE DANS LE NORD

Les décisions relatives aux investissements dans les infrastructures tenant compte des défis et possibilités dans le Nord par l'entremise de l'Initiative des corridors de commerce et de transport et du plan Investir dans le Canada ont été bien accueillies, bien que les besoins dépassent les fonds attribués. L'AMC a conscience du fait que l'allocation pour le Nord (400 millions de dollars) au titre de l'Initiative des corridors de commerce et de transport a été sursouscrite plus de cinq fois. Autre élément préoccupant, la Banque de l'infrastructure du Canada peut ne pas reconnaître les défis liés au Nord et à l'éloignement, ce qui limiterait potentiellement l'utilité de cette institution pour répondre aux priorités du Nord.

Comme l'industrie minière représente le plus grand client industriel des transporteurs ferroviaires de marchandises du Canada, il est essentiel qu'une chaîne logistique efficace permette l'entrée sur le marché des produits et soutienne la compétitivité générale de cette industrie. Les secteurs des ressources naturelles représentent la très grande majorité de la circulation sur le réseau de transport ferroviaire de marchandises au Canada. Bien que la *Loi sur la modernisation des transports* contienne quelques dispositions relatives à la diffusion de données ferroviaires, veiller à ce que les expéditeurs aient un accès en temps opportun à l'information est indispensable pour élaborer une politique en matière de transports qui soit fondée sur des éléments probants à l'avenir.

Enfin, 19 % de la valeur totale des exportations canadiennes (soit plus de 88 milliards de dollars en 2016) est attribuable à l'industrie minière, et environ la moitié de ces exportations sont destinées aux marchés des États-Unis. L'incertitude liée à la nouvelle version de l'ALENA et les préoccupations relatives aux récents droits de douane ont mis en exergue le besoin de diversifier l'accès aux marchés pour les principaux exportateurs vers les centres mondiaux de demande (p. ex., la Chine), et de mener à bien les négociations sur l'ALENA aussi rapidement que possible.

Dans le but de promouvoir les objectifs de politique liés 1) aux régions éloignées et nordiques du Canada, 2) à l'efficacité et la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement logistique, et 3) à la compétitivité du Canada dans le domaine du commerce et de l'investissement, le gouvernement devrait prendre les mesures suivantes :

- **Renouveler l'Initiative des corridors de commerce et de transport (y compris l'allocation de 400 millions de dollars destinée au nord du Canada), et**

reconnaître les défis uniques liés aux régions éloignées et nordiques par l'entremise d'un fonds dédié pour le Nord auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada.

- **Attribuer des capacités à Ressources naturelles Canada pour l'appui à la collecte, à l'agencement, à l'interprétation et à la diffusion de données sur le transport ferroviaire de marchandises du secteur des ressources afin de promouvoir la prise de décisions fondée sur des éléments probants.**
- **Poursuivre les efforts déployés pour diversifier l'accès aux marchés tout en faisant progresser la conclusion de la nouvelle version de l'ALENA.**

3. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET LA COMPÉTITIVITÉ CANADIENNE

Avec des activités dans plus de 100 pays, les actifs miniers canadiens à l'étranger dépassaient les 170 milliards de dollars en 2015. Compte tenu du fait que les entreprises se livrent à une concurrence internationale acharnée, que leurs exigences en matière d'énergie sont immenses, et qu'elles investissent massivement dans les pays d'accueil dans l'approvisionnement, il existe une possibilité de faire converger les priorités du Canada dans les domaines du changement climatique, du développement international et de la compétitivité pour réduire les émissions de GES à l'échelle mondiale.

Le gouvernement devrait appuyer les entreprises canadiennes œuvrant dans le domaine des ressources pour ce qui est du déploiement de solutions en matière d'énergie renouvelable qui profitent mutuellement aux entreprises comme aux collectivités afin de réduire la dépendance au diesel, faire diminuer les émissions de GES et laisser un héritage positif dans le domaine de l'énergie propre aux collectivités locales dans les pays en développement pendant le temps des activités minières et après l'achèvement de celles-ci. La réduction des émissions à l'échelle internationale d'une entreprise devrait être prise en considération dans le cadre du respect par cette entreprise des cibles intérieures canadiennes pour ce qui est du carbone (le cas échéant), et l'atteinte des objectifs de Paris du Canada.

Nous avons continuellement souligné qu'il est nécessaire que la politique de lutte contre le changement climatique assure la compétitivité des secteurs à fort volume d'émissions et exposés au commerce, tienne compte de l'évolution des réalités économiques et géographiques et diminue le fardeau en matière d'observation de la loi. Les solutions ne tenant pas compte de ces préoccupations risquent de créer un transfert d'émissions de carbone qui diminuera la compétitivité du Canada sans réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, de sorte que tout le monde sera perdant.

Dans le but de soutenir les initiatives à l'échelle mondiale au sujet du changement climatique, et de promouvoir le développement international tout en accroissant la compétitivité, le gouvernement devrait prendre les mesures suivantes :

- **Faire évoluer ou modifier des programmes de financement existants (p. ex., Exportation et développement Canada) destinés à appuyer le déploiement de solutions en matière d'énergie renouvelable qui profitent mutuellement aux entreprises comme aux collectivités afin de contrebalancer la dépendance au diesel et faire diminuer les émissions de GES.**
- **Garantir une bonne protection des secteurs à fort volume d'émissions et exposés au commerce (notamment la reconnaissance de ces secteurs dans la norme sur les combustibles propres) en conformité avec la rigueur des régimes infranationaux existants, en tenant compte de la sensibilité des régions nordiques et éloignées, la régularité et la compatibilité à travers les politiques et règlements fédéraux et provinciaux.**

4. ACCÉLÉRER L'INCLUSION DES AUTOCHTONES DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE

Il demeure prioritaire que l'industrie minière fasse preuve de leadership pour faciliter la pleine participation des peuples autochtones dans notre secteur. Nos membres se sont engagés à tisser et à maintenir des relations solides et de confiance avec les collectivités autochtones situées à proximité d'activités minières ou ayant des intérêts dans ces activités.

Les ententes entre les sociétés minières et les collectivités constituent un mécanisme décisif grâce auquel des possibilités économiques ont été créées. De nombreux accords ont été conclus depuis 1974, et la majorité (plus de 375) l'a été au cours de la dernière décennie. Ces accords volontaires sont progressifs dans leur champ d'application collaboratif, en particulier pour les projets qui en sont au stade de la production, et ils sont de plus en plus reconnus internationalement comme une pratique exemplaire.

Grâce à ces efforts, l'industrie minière est devenue le plus grand employeur d'Autochtones du secteur privé au Canada sur une base proportionnelle; et un partenaire de premier plan pour les entreprises autochtones. Par exemple, l'industrie des sables bitumineux collabore avec 399 entreprises autochtones pour un montant dépassant les 3,33 milliards de dollars en 2016.

Afin de renforcer et d'améliorer la participation des Autochtones à l'exploitation minière, le gouvernement devrait prendre les mesures suivantes :

- **Augmenter les fonds pour la formation professionnelle et l'entrepreneuriat afin d'aider les Autochtones à saisir les occasions que leur offre l'industrie.**
- **Mettre en place ou améliorer les mécanismes grâce auxquels les gouvernements partagent une partie des revenus que génèrent les redevances, les impôts miniers ou les droits payés dans leur territoire.**
- **Déployer l'approvisionnement du gouvernement comme un outil destiné à stimuler la réconciliation économique avec les Autochtones.**